

Programme de Formation

AIPR Encadrant (Autorisations d'Interventions à Proximité des Réseaux)

Organisation

Durée : 7 heures

Mode d'organisation : Présentiel

Contenu pédagogique



Public visé

Encadrant : Personne assurant l'encadrement sous la direction du responsable de projet : conducteur de travaux, chargé d'études, personnel de bureaux de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maître d'ouvrages, personnel de maîtrise d'ouvrage, personnel réalisant la détection et le géoréférencement de réseaux)
Encadrant : Personne assurant l'encadrement des travaux à proximité de réseaux enterrés ou aériens : chef d'équipe, chef de chantier, conducteur de travaux.



Objectifs pédagogiques

- L'impact de la réforme de protection à l'endommagement des réseaux sur le chantier, votre rôle, vos responsabilités, vos obligations avant et pendant les travaux ;
- La réglementation DT – DICT – Principaux points de repères
- La réglementation AIPR (Autorisation d'intervention à proximité des réseaux) – Evaluation
- Définitions et glossaire
- Les différents acteurs de la réforme DT – DICT
- Les types de réseaux concernés (DT – DICT) – Les cas de dispense
- Le fonctionnement du système (DT suivie d'une DICT – DTDICT conjointes) – Evaluation
- L'exécution des travaux
- Le marquage-piquetage – Evaluation
- Cas particulier des travaux urgents – « ATU » – Evaluation
- Application du « guide technique » – Evaluation
- La reconnaissance sur le terrain – Evaluation
- En cas de dommage, d'arrêt de chantier... – Evaluation



Description

Identifier l'environnement d'un chantier

- Les différents types de réseaux, savoir les reconnaître (réseaux sensibles, règles de pose, grillages, avertisseurs...) ;
- Techniques de travail (techniques à ciel ouvert, techniques sans tranchée, techniques douces de découverte du réseau) ;
- Outils de la prévention des accidents : Protections collectives et protections individuelles ;

Appliquer les procédures concernant l'ensemble du personnel pendant la réalisation des travaux

- Marquage-piquetage ;
- Investigations complémentaires (IC) : Principes, méthodes non intrusives ;

- Techniques de travail (guide technique) : Imprécision de positionnement, imprécision des techniques, adéquation des matériels ;
- Mesures de prévention : Être acteur de la prévention, règle des 4A, constat contradictoire d'arrêt ou de sursis, constat contradictoire de dommage ;

Se préparer et réaliser le QCM

- Passage de l'examen blanc (QCM) et correction commune ;
- Passage de l'examen (QCM) pour l'obtention de l'attestation de compétence ;



Prérequis

- Avoir 18 ans minimum
- Aptitude médicale obligatoire reconnue par la médecine du travail
- Lire et comprendre le français (examen final sous format QCM en ligne)
- Vérification et validation des prérequis par questionnaire du formateur au démarrage de la formation.



Modalités pédagogiques

- Apports théoriques et réglementaires
- Études de cas concrets, retour d'expériences
- Utilisation d'outils de cartographie et plans réseaux
- Préparation intensive au QCM AIPR



Moyens et supports pédagogiques

- Salle de formation équipée d'ordinateurs / tablettes connectés à internet
- Livrets stagiaires



Modalités d'évaluation et de suivi

- Examen sous forme de QCM en ligne sur la plateforme nationale d'examen du ministère de la transition écologique et solidaire
- A l'issue de la formation, le candidat recevra une attestation de formation (valable 5 ans)